

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
<b>CC</b>  <b>VENDÉE SÈVRE AUTIZES</b>  <b>10 / 15</b>	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
<b>CC</b>  <b>SUD VENDÉE LITTORAL</b>  <b>7 / 14</b>	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
<b>CC</b>  <b>PAYS FONTENAY</b> <b>VENDÉE</b>  <b>16 / 22</b>	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
<b>CC PAYS DE</b> <b>LA CHATAIGNERAIE</b>  <b>4 / 10</b>	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
<b>AGGLO 2 B 1 / 1</b>	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
<b>Totaux Délégués présents :</b> <b>38/64</b>		

**Pouvoirs :**

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. QUILLET
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

**Représentés : 07/64****Excusés**

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et  
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : ADHESION ALIGATORE 2023 DELIB 15 CS DU 27-02-2023**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'adhérer à l'Association A.L.I.G.A.T.O.R.E. pour l'année 2023 Le montant de la cotisation annuelle est de 20 €uros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et autorise le Président à :

- Adhérer pour l'année 2023 à l'Association A.L.I.G.A.T.O.R.E. pour un montant de cotisation annuelle de 20 €uros

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour extrait conforme,  
 LE PRESIDENT,  
 Arnaud CHARPENTIER